UNE PROPOSITION DES CHEFS TRADITIONNELS POUR LA RÉFORME DU FONCIER RURAL AU CAMEROUN

Validée lors de l'Atelier de réflexion des Chefs Traditionnels
et leaders autochtones sur le Foncier Rural au Cameroun
Yaoundé, 11 et 12 Décembre 2013

CNCTC

ReCTrad

RIGHTS + RESOURCES

CED Centre pour l'Environnement et le Développement

REPAR

Centre pour l'Environnement et le Développement

167, Rue 1115 Etoa-Meki
B.P. 3430 Yaoundé, Cameroun
Tél: (237) 22 21 25 99
E-mail: contact@cedcameroun.org
site Web: www.cedcameroun.org

Décembre 2013

Foncier rural:
Les Chefs Traditionnels s'impliquent

Le document que j'ai le plaisir de vous présenter, en ma qualité de Président du Conseil National des Chefs Traditionnels du Cameroun (CNCTC) est le résultat de trois années de travail intense, ayant pour but de proposer une contribution des chefs traditionnels à la réforme du foncier rural au Cameroun. Pourquoi s'intéresser au seul foncier rural? Les zones urbaines ne nécessitent-elles pas aussi une réflexion en profondeur sur les problèmes fonciers auxquelles elles font face? Ou alors, n' y a-t-il pas de chefs traditionnels en ville? Telles sont quelques unes des questions que nous avons entendues au cours du processus de préparation de ces Propositions des chefs traditionnels pour la réforme du foncier rural au Cameroun. Etant moi-même un chef ayant juridiction sur des hommes et des terres dont une partie se trouvent en zone urbaine (la belle cité de Garoua), j'ai pu mesurer au quotidien la différence dans la manière dont les problèmes fonciers se posent dans ces deux zones (urbaine et rurale) de notre pays. Le fait que les terres rurales aient été peu affectées par les immatriculations les exposent à de nombreuses convoitises, qui s'accentuent avec l'augmentation de la pénurie foncière. Les paysans, véritables utilisateurs des terres rurales, méritent la protection du droit. C'est avant tout la responsabilité de l'Etat. Mais c'est aussi la responsabilité des chefs traditionnels que nous sommes de nous préoccuper du devenir de nos populations. C'est en raison de cette responsabilité partagée que nous avons voulu nous exprimer sur cette question de la gestion des terres rurales, en formulant des contributions pour la réforme. Nous avons été guidés par le seul souci de l'efficacité de la gestion des terres, dans l'intérêt des populations, de la paix par la cohésion sociale, et du développement, pour un Cameroun émergent en 2035.

Puissent mes collègues Chefs Traditionnels, les leaders autochtones et tous les participants à la réflexion tout au long de la Semaine du Foncier Rural au Cameroun (SFRC) recevoir ici nos remerciements pour le travail accompli.

Un clin d'œil spécial au Réseau des Chefs Traditionnels pour la Conservation de la Biodiversité et la Gestion Durable des Ecosystèmes du Bassin du Congo (ReCTrad) qui, coordonné par Sa Majesté Bruno Mvondo, anime la thématique sur le foncier au sein du CNCTC. Ma gratitude va enfin aux organisations qui nous ont appuyé dans ce processus: le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), et Rights and Resources Initiative (RRI).

Pour l'accueil au Parlement d'une séance de travail particulièrement fructueuse entre les Chefs Traditionnels et des Parlementaires (députés et sénateurs), puisse le Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (REPAR), sous la coordination de l'Honorable Jean-Jacques Zam trouver ici l'expression de ma profonde gratitude.

Madame le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires a permis que la réforme foncière soit conduite dans un processus inclusif, et nous a fait l'honneur de nous accorder une audience au cours de laquelle elle a prêté une oreille attentive à nos propositions. Je lui adresse les chaleureux remerciements des Chefs Traditionnels du Cameroun, et l'assure de notre plein soutien pour un aboutissement heureux de la délicate mais exaltante tâche que lui a confié le Chef de l'Etat.

Comment terminer sans adresser mes vifs remerciements au Président de la République, Son Excellence Paul Biya, inspirateur de la réforme foncière au Cameroun, à l'occasion de son discours d'ouverture du Comice agro-pastoral d'Ebolowa en janvier 2011.

Le Président

Sa Majesté Aïm Hayatou,
Lamido de Garoua

UN CHEMINEMENT DE TROIS ANS POUR UNE CONTRIBUTION DÉCISIVE

Quand les Chefs Traditionnels parlent de la terre, des terres rurales, et proposent des solutions pour une gestion prudente, dans l'intérêt des populations dont ils ont la charge de l'encadrement, cela peut apparaitre comme une révolution. Mais c'est simplement un cri du cœur des gardiens de la tradition, qui se demandent comment concilier avec un maximum d'efficacité les aspirations au développement économique de notre pays et la nécessité de la préservation des terres pour les communautés rurales qui en sont dépendantes. Cette question est prophétique, et montre que l'enracinement des Chefs Traditionnels dans la culture (certains diraient dans le passé) n'altère en rien leur capacité à se projeter dans l'avenir, et à regarder au-delà de leurs seules communautés pour penser à l'intérêt national. Venant d'horizons géographiques, linguistiques, religieux, culturels et ethniques différents, les Chefs Traditionnels nous montrent une fois de plus que la diversité du Cameroun est une richesse inestimable.

On notera aussi l'engagement des Chefs Traditionnels à œuvrer dans le sens de l'humanisation de certains aspects des us et coutumes, en les rendant conformes aux dispositions du droit national et international relatif à la protection des droits humains, avec une attention particulière pour les femmes et les populations vulnérables).

Il semble utile de rappeler que le document de position des Chefs Traditionnels sur la réforme du foncier rural est la synthèse d'un travail intense amorcé depuis trois ans, et qui se poursuivra au cours des mois à venir.

Je voudrais dire toute ma gratitude au Président du Conseil National des Chefs Traditionnels du Cameroun, Sa Majesté Alim Hayatou et, à travers lui, à l'ensemble du Bureau et du Conseil. Je remercie également Sa Majesté Bruno Mvondo, Coordonnateur du Réseau des Chefs Traditionnels pour la Conservation de la Biodiversité et la Gestion Durable des Ecosystèmes du Bassin du Congo (ReCTrad). Toute l'équipe du Centre pour l'Environnement et le Développement et de l'Initiative pour les Droits et les Ressources (RRI, Rights and Resources Initiative) a eu beaucoup de plaisir à travailler à leurs côtés. Nous avons beaucoup appris sur les solutions proposées par les droits coutumiers aux défis actuels de la gestion du foncier, et nous sommes persuadés que la proposition des Chefs Traditionnels constituera une source d'inspiration pour de nombreux pays africains confrontés aux mêmes défis que le Cameroun.

Nous remercions l'Honorable Jean-Jacques Zam et, à travers lui, tous les membres et le secrétariat du REPAR, pour leur engagement et pour toute l'assistance apportée dans le processus. Madame le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières a encouragé l'expression d'acteurs non gouvernementaux dans le processus de la réforme foncière. Qu'elle en soit vivement remerciée.

Samuel Nguiffo

PREAMBULE

Nous, Chefs Traditionnels des dix régions du Cameroun, réunis au sein du Conseil National des Chefs Traditionnels du Cameroun (CNCTC).

Conscients de notre rôle de gardiens de la tradition, et de gestionnaires des terres traditionnelles, dont font partie toutes les terres rurales du Cameroun.

Reconnaissons la nécessité de faire évoluer certains aspects des us et coutumes, notamment en y intégrant l'ensemble des solutions du droit national et international protégeant les droits humains (femmes et autres populations vulnérables).

Rappelons la place centrale dans la société camerounaise de la Chefferie traditionnelle, entité socioculturelle constituée par un territoire, une population, et des pratiques traditionnelles, us et coutumes communs.

Rappelons le rôle de la terre dans la stabilisation sociale, la préservation de la paix et l'impulsion du développement local et national.

Sollicitons le renforcement du rôle de la chefferie en matière de gestion foncière et des ressources naturelles.

Saisissons l'opportunité offerte par la réforme foncière instruite par le Chef de l'Etat, et conduite par le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, pour exprimer nos propositions pour la gestion du foncier rural au Cameroun. Ces propositions sont issues de réflexions et d'enquêtes conduites au cours des trois dernières années, dans toutes les régions du Cameroun.

Recommandons que les mesures suivantes soient examinées et prises en compte dans le cadre de la réforme foncière en cours, pour la gestion du foncier rural, afin de garantir davantage l'équité, la justice et la protection optimale des droits des communautés rurales dont nous avons la charge et l'encadrement:

1er Elément

Eriger le village comme dernier échelon de l'organisation administrative au Cameroun

- Ainsi la nouvelle organisation sera la suivante : Etat- Région - Département - Arrondissement - Village

- Un avantage: chaque village est connu de l'administration, et a un territoire défini, délimité et cartographié.

- Une difficulté: parfois les limites ne sont pas définies de manière précise, voire contestées (mais la perspective d'avoir des droits reconnus sur la terre peut constituer une incitation forte des villages

à résoudre rapidement les litiges de limites entre eux. Et en cas de désaccord persistant, l'administration territoriale et le Ministère des Domaines, du Cadastre et des affaires foncières seront mis à contribution).

- Un défi: Comment résoudre la question foncière des autochtones de forêts (les «pygmées») et éleveurs nomades (les Mbororos)? Les chefs traditionnels sont conscients de la difficulté de trouver une solution unique à la question des droits fonciers des communautés autochtones, et se proposent de conduire un dialogue avec ces composantes de la société rurale dans le but de trouver une solution efficace d'organisation de la gestion équitable des droits fonciers ruraux. Quelques pistes (productions de certaines organisations de la société civile et universités) existent d'ores et déjà, et peuvent servir de point de départ.

2ème élément

Reconnaitre au village un droit de propriété sur son territoire traditionnel

- Il s'agit de reconnaitre au village un droit de propriété collective sur ses terres traditionnelles sans aucune formalité particulière. La propriété serait octroyée à l'ensemble des villages, par un acte pris par le Gouvernement.

- Le territoire ainsi reconnu sera une propriété collective incessible de chacun des villages dans le but de protéger les communautés pour le présent et pour l'avenir. Les seules transactions sur ces terres seraient des locations sous la supervision de l'Administration.

- Un préalable à cette reconnaissance de la propriété foncière des villages sur leur espace vital est la détermination des limites avec les villages voisins.

3ème élément

Reconnaitre la validité du droit coutumier dans la gestion des terres du village

- Sur le territoire ainsi concédé au village, le droit coutumier s'appliquerait dans les rapports entre les habitants du village. On pourrait donc jouir de droits individuels, mais dans les limites et suivant des conditions relevant du droit coutumier. Il serait utile dans ce contexte de fixer une superficie maximale de terres pouvant faire l'objet d'une immatriculation au bénéfice d'un individu.

- C'est déjà la situation pratique en ce moment: la plus grande partie des terres de nos villages est gérée suivant le droit coutumier, bien que cette gestion ne soit pas entièrement formalisée par le droit foncier existant.

- Avantages : (1) On garde les communautés dans un registre juridique qu'elles connaissent déjà; (2) on préserve les droits collectifs des villages; (3) on protège les couches sociales les plus vulnérables, en évitant que les plus nantis ne profitent de leur maitrise des procédures et de leurs moyens financiers pour obtenir l'immatriculation des terres coutumières du village à leur seul bénéfice.

4ème élément

Ne pas lier les droits de propriété à l'exigence de mise en valeur, mais construire la propriété sur la base du droit coutumier

- Aujourd'hui, la mise en valeur des terres du domaine national est une condition essentielle de l'immatriculation. La mise en valeur consiste en la destruction des espaces naturels pourtant indispensable dans les systèmes traditionnels de production. Les modes de production des communautés rurales sont en effet construits sur une combinaison des espaces individuels et des espaces « vierges » (pour la chasse, la collecte des produits forestiers, etc.).

- Le droit coutumier reconnait des modes d'appropriation des terres pour un usage individuel, mais reconnait aussi la propriété collective des terres, pour un village dans son ensemble.

- La cartographie participative des usages et des terroirs sont des outils qui permettent d'identifier les usages traditionnels sur les terres et les ressources, y compris dans les espaces naturels. L'utilisation de ces outils devraient devrait être institutionnalisé et généralisé sur la totalité des territoires traditionnels du Cameroun.

5ème élément

Définir clairement la place et le rôle des chefs traditionnels dans la gestion et l'administration des terres et des ressources

Les chefs traditionnels doivent être associés dans les processus de cessions des droits sur les terres en zone rurale, et dans tous les mécanismes de suivi des projets mis en œuvre sur le territoire de leurs villages.

6ème élément

La reconnaissance des droits fonciers des femmes

Sur la base d'un dialogue amorcé entre la Chefferie traditionnelle et les femmes, il a été révélé que les violations des droits fonciers dont sont victimes les femmes résultent d'une application erronée de la coutume. Les coutumes originelles dans les zones forestières du Cameroun sont protectrices des droits des femmes.

La situation pourrait être différente dans d'autres régions du Cameroun, et le Conseil National des Chefs Traditionnels envisage de poursuivre le dialogue avec des femmes des autres régions du Cameroun dans le but d'approfondir son diagnostic de la situation, et de proposer des solutions efficaces à la prise en compte des droits fonciers des femmes.

Les Chefs reconnaissent également que les femmes font l'objet de problèmes biens plus importants que les seuls problèmes fonciers, et que des solutions globales devraient être recherchées à leurs problèmes.

Proposition des chefs traditionnels (1)

- Le pouvoir des autorités traditionnelles sur les terres du village doit être renforcé en matière de contrôle, de gouvernance locale

- Les dispositions d'occupation des terres du village doivent catalyser le progrès de la communauté, le développement du village, puis l'émergence du pays tout entier,

- Le village, notre base commune, nécessiterait le statut de dernier échelon de l'organisation administrative, avec ses limites bien déterminée,

- La propriété collective du village sur ses terres coutumières devrait être reconnue, sans formalité préalable (pas de mise en valeur, pas de demande d'immatriculation, etc.)

- L'Etat devrait dresser un titre foncier collectif à la communauté de chaque village

- La validité du droit coutumier en matière de gestion des terres et des ressources devrait être reconnue, dans les limites du titre foncier collectif, lequel droit coutumier sera actualisé et humanisé dans certaines régions pour épouser son temps (propriété foncière des femmes par exemple),

- Le domaine du village devrait être inaliénable, comme celui de l'Etat ou celui de la commune. Seules seront permises des utilisations dans le cadre du droit coutumier (propriété coutumière comprise), et la possibilité de louer sous l'encadrement de l'Etat, aussi bien pour les superficies que pour les montants,

- L'Etat devrait garder sa compétence en matière de planification et de régulation de la gestion des ressources naturelles pour garantir et assurer la gestion durable,

- La consultation des communautés ne devrait point être une simple formalité, mais une obligation, puisqu'elles devraient donner un véritable consentement

- Le partage des bénéfices devrait se faire par le biais de la fiscalité, et des services rendus par l'administration

- Les droits coutumiers des communautés vulnérables (pygmées, bororo…) sur la terre devraient être reconnus par des accords locaux avec les tribus voisines (Bantous, Bamiléké, Peuls…) validés par l'autorité administrative, après un exercice de cartographie participative.

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AVEC MADAME LE MINISTRE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIERES DANS LA SALLE DES CONFERENCES DU MINISTERE

Le 12 décembre 2013 s'est tenue dans la salle de réunion du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) une rencontre entre une Délégation du Conseil National Chefs Traditionnels du Cameroun et Madame le Ministre Jacqueline Koung à Bisseke. C'était dans le cadre de la remise par les autorités traditionnelles de leurs propositions pour la réforme du foncier rural au Cameroun. Ont participé à cette rencontre des chefs traditionnels de différentes régions du Cameroun, des organisations de la société civile (le Centre pour l'Environnement et le Développement, COMINSUD, Foi et Justice, REFACOF, de représentants d'autochtones de forêts (Bagyeli et Baka), et les principaux collaborateurs de Madame le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières.

En prélude à cette rencontre, une réunion de deux jours s'est tenue à Yaoundé pour permettre aux Chefs Traditionnels du Cameroun et aux communautés autochtones de finaliser la production de leur document de position sur la réforme du foncier rural. Les recommandations formulées au terme de cette réunion préparatoire à l'audience avec Madame le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières constituent un schéma cohérent pour la gestion du foncier rural, construit autour du village comme échelon de base de l'organisation administrative au Cameroun, et accordant une place centrale à la sécurisation de l'espace vital des communautés et aux droits coutumiers comme socle pour la construction d'un droit foncier rural.

Dans son mot introductif, Sa Majesté Balla 1er, Vice-Président du Conseil National des Chefs Traditionnels du Cameroun (CNCTC), représentant le Président empêché, a remercié Madame le Ministre d'avoir accepté de leur accorder cette audience autour d'une question aussi importante pour le dé-

veloppement du Cameroun. Il a ensuite procédé à la présentation de sa délégation, avant de donner la parole à Sa Majesté Bruno Mvondo, membre du Bureau du Conseil National des Chefs Traditionnels du Cameroun, et porte-parole de la délégation pour cette occasion. Sa Majesté Bruno Mvondo a procédé à une présentation exhaustive des propositions formulées avec ses pairs. Les principales articulations de la proposition sont les suivantes : la reconnaissance au profit du village d'un droit de propriété collective et incessible sur ses terres traditionnelles sans aucune formalité particulière; La propriété serait octroyée à l'ensemble des villages, par un acte pris par le Gouvernement ; la reconnaissance de la validité du droit coutumier dans la gestion des terres du village ; La déconnexion entre l'exigence de mise en valeur et l'accès à la propriété foncière, qui ne devrait être basé que sur l'existence de droits coutumiers sur les terres.

Le document de proposition des Chefs Traditionnels a ensuite été remis à Madame le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières.

Dans son discours, Madame le Ministre s'est félicité du contenu et de la pertinence du document exposé. Elle a promis qu'il serait examiné dans le processus de réforme de la loi foncière entamée par son Département Ministériel. Elle a rappelé le caractère inclusif et participatif du processus, et a rassuré ses hôtes sur son intérêt pour les problèmes du foncier rural. Madame le Ministre a ensuite cité les activités déjà entreprises par ses services: la mise en place d'un comité chargé de l'actualisation du régime foncier domanial, la tenue du Dialogue Gouvernement Parlement, etc. Par ailleurs, elle a promis tout mettre en œuvre pour assurer une cohabitation harmonieuse entre le droit moderne et le droit traditionnel. Enfin, elle a adressé ses vifs encouragements au Conseil National des Chefs Traditionnels du Cameroun et au Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) qui leur apporte un appui.

La rencontre entre Madame le Ministre, ses principaux collaborateurs, les Chefs Traditionnels, les leaders autochtones et les représentants des ONG a duré un peu plus d'heure, dans une atmosphère particulièrement chaleureuse. Elle a été conclue par une photo de famille et des échanges avec les nombreux médias présents.

AUDIENCE ENTRE CHEFS TRADITIONNELS, PARLEMENTAIRES ET LEADERS LOCAUX SUR LA REFORME DU FONCIER RURAL AU CAMEROUN

Communiqué Final

Conjointement organisé par le REPAR-Cameroun, le Conseil National des Chefs Traditionnels du Cameroun (CNCTC) et le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), l'Audience sur le Foncier rural au Cameroun s'est tenue à la salle des commissions de l'Assemblée Nationale (3e étage), le vendredi 13 Décembre 2013.

L'audience, qui était présidée par l'Honorable Martin OYONO, représentant du REPAR-Cameroun, a connu la participation des acteurs suivants :

- Des Parlementaires (Députés et Sénateurs)
- Des Chefs Traditionnels

- Des Leaders locaux
- Des Représentants de la société civile

L'objectif global de cette audience était de sensibiliser les parlementaires sur l'importance de la question foncière rurale et sur la nécessité de reconnaitre et de promouvoir les droits fonciers des communautés rurales, en vue de leur prise en compte par la réforme foncière en cours.

Les travaux se sont déroulés de la manière suivante :

- Cérémonie d'ouverture marquée par la lecture de deux discours ;
- Présentation des objectifs de l'audience et des participants ;
- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- Présentation des exposés ;
- Discussions et échanges ;
- Synthèse et recommandations

L'OUVERTURE OFFICIELLE

Elle a connu deux temps forts, à savoir le mot de bienvenue du REPAR et le mot des Chefs Traditionnels. Dans son allocution, en souhaitant la bienvenue aux participants dans la salle des commissions de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Martin représentant du Coordonnateur du REPAR a relevé l'importance et les enjeux que représente la question de la réforme du foncier rural au Cameroun.

Le vice-président du Conseil National des Chefs Traditionnels du Cameroun (CNCTC), Sa Majesté Balla 1er, a exprimé sa reconnaissance ainsi que celle de ses collègues pour l'occasion ainsi offerte pour exposer leur point de vue sur la problématique abordée.

PRESENTATION DES OBJECTIFS DE L'AUDIENCE

Elle a été faite par M.NGUIFFO Samuel du Centre pour l'Environnement et le Développement(CED).

DES EXPOSES PORTANT SUR LA REFORME FONCIERE AU CAMEROUN

Après la séance de présentation des participants, le recueil de leurs attentes et l'adoption de la méthode de travail et du programme de l'audience, les exposés thématiques ont porté sur :

- La position des femmes sur la question de l'accès à la terre ;
- La présentation de la cartographie des terroirs ;
- Les propositions pour la prise en compte du droit coutumier dans la réforme du foncier rural au Cameroun.

Un débat particulièrement riche a suivi les exposés, et a essentiellement porté sur les questions suivantes :

1. L'importance de la question foncière, et particulièrement du foncier rural, même si les problèmes que connaissent les populations originaires des grands centres urbains et de leur périphérie mériteraient, eux aussi, une réflexion urgente;

2. Les leçons tirées des efforts de planification de l'espace rural, notamment dans le cadre du

zonage forestier de 1995. Si cette initiative constituait, à l'époque, une avancée certaine dans la gestion des espaces, elle a montré ses limites dès l'apparition d'une demande croissante de ressources non prises en compte dans le zonage (mines et terres pour l'agro-industrie). Il est donc important que les plans d'aménagement de l'espace qui seront préparés tiennent compte de toutes les ressources et de tous les acteurs, en accordant une place essentielle à la reconnaissance et à la sécurisation des espaces vitaux des communautés

La question des droits fonciers des femmes. Les participants s'accordent tous pour reconnaitre la complexité de la question des droits fonciers des femmes, et le défi qu'il pose pour les coutumes, à des degrés divers, suivant les régions du territoire national. Et parfois, l'influence de la religion, se superposant à la coutume, complique davantage ce problème. Les femmes émettent le vœu de se voir reconnaitre le droit de jouir de la propriété foncière, y compris sur le plan coutumier. Un dialogue a été amorcé entre les Chefs Traditionnels et les Femmes sur cette question, et l'on a noté l'engagement des Chefs Traditionnels à humaniser la coutume pour assurer la reconnaissance des droits des groupes susceptibles de souffrir de discrimination en matière foncière.

4. Les questions insuffisamment abordées par les propositions des chefs traditionnels. Les participants ont identifié les questions suivantes:

   a. La question des droits fonciers des éleveurs, qui semble ne pas avoir eu la même importance que les droits fonciers des sédentaires ;

   b. les droits fonciers des ruraux riverains des grands centres urbains ;

   c. Les spécificités des régions septentrionales du Cameroun.

5. Le contenu des coutumes en matière foncière au Cameroun. Les participants ont relevé la diversité des coutumes nationales, et les difficultés à en comprendre le contenu d'une région à l'autre. La proposition des chefs étant construite sur la nécessité d'intégrer la coutume dans la gestion des terres, il serait important que les chefs précisent leur point de vue en fournissant aux décideurs les éléments d'un socle commun des coutumes nationales sur la question foncière.

RECOMMANDATIONS

1. Le dialogue entre les femmes et les chefs devrait se poursuivre et s'intensifier ;

2. Les propositions du CNCTC devraient intégrer les coutumes de toutes les régions du territoire national ;

3. En raison de la grande diversité des coutumes nationales, le CNCTC devrait identifier le socle commun des coutumes du Cameroun en relation avec la question foncière, pour faciliter l'évaluation de leurs propositions par les pouvoir publics ;

4. Le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières devrait faire une distinction précise dans la réforme entre le foncier rural et le foncier urbain, pour pouvoir mieux faire ressortir les spécificités du foncier rural ;

5. Afin d'assurer la pleine participation de tous, il serait souhaitable que dans l'avenir les organisateurs de rencontres sur cette question fournissent les documents dans les deux langues nationales, et par avance aux invités ;

6. Eriger le village comme premier échelon des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun ;

7. Reconnaitre au village un droit de propriété sur son territoire traditionnel ;

8. Reconnaitre la validité du droit coutumier dans la gestion des terres du village ;

9. Ne pas lier les droits de propriété à l'exigence de mise en valeur, mais construire la propriété sur la base du droit coutumier ;

10. Définir clairement la place et le rôle des chefs traditionnels dans la gestion et l'administration des terres et des ressources ;

11. Reconnaitre aux femmes des droits fonciers.

Fait à Yaoundé le 13 Décembre 2013
Les participants

Design graphique: Hervé Momo (CREATIVE CAMEROUN)